

AF (allocations familiales)

- ***Retenues AF (allocations familiales) : 0,171% du salaire brut***

Les retenues AF se calculent sur les salaires soumis à l'AVS.

Ont droit à une pleine AF, tous salariés dont le salaire annuel atteint Fr 7'344.-. Les AF sont versées au membre du couple disposant du revenu le plus élevé.